

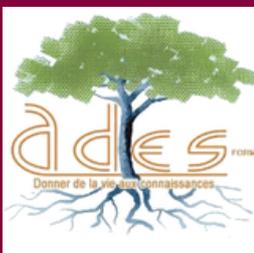
# Osez l'apprentissage avec ADES-CFA !

**RECRUTER**

**FORMER**

**ACCOMPAGNER**

**TRANSMETTRE**



Plus d'informations sur  
[www.adesformations.fr/apprenti](http://www.adesformations.fr/apprenti)  
ou en scannant le QR CODE



## Les diplômes concernés par l'apprentissage à l'ADES

- Accompagnant Éducatif et Social
- Assistant de Vie aux Familles
- Coordonnateur de projets en insertion sociale et professionnelle
- Éducateur Jeunes Enfants
- Éducateur Spécialisé
- Moniteur Éducateur

## Publics visés

### L'APPRENTI

#### De 16 à 29 ans révolus :

Exception > L'âge maximum peut être porté à 35 ans dans les cas suivants : l'apprenti prépare un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, le précédent contrat rompu pour raisons indépendantes de lui.

#### Pas d'âge limite si :

- Reconnu travailleur handicapé
- Un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Sportif de haut niveau

### L'EMPLOYEUR

- Un employeur privé ou public
- Un groupement d'employeurs
- Une entreprise de travail temporaire

## Durée

### DE 6 À 36 MOIS

- Possibilité de **signer le contrat** d'apprentissage 3 mois avant et après le début de la formation
- **Période d'essai** de 45 jours consécutifs ou non chez l'employeur
- **Date de fin de contrat** au plus tard 2 mois après l'examen

## Aides employeur

- Secteur public : 3000€
- Secteur privé : 6000€
- Aides spécifiques pour les apprentis en situation de handicap
- [Plus de détails sur le site internet de l'ADES](#)



## Rémunération

### 18 À 20 ANS

#### 1ère année :

50% OPCO santé  
43% Hors OPCO Santé

#### 2ème année :

60% OPCO santé  
51% Hors OPCO Santé

#### 3ème année :

70% OPCO santé  
67% Hors OPCO Santé

### 21 À 25 ANS

#### 1ère année :

65% OPCO santé  
53% Hors OPCO Santé

#### 2ème année :

75% OPCO santé  
61% Hors OPCO Santé

#### 3ème année :

85% OPCO santé  
78% Hors OPCO Santé

### 26 ANS ET +

1ère année : 100%    2ème année : 100%    3ème année : 100%



## Rythme de l'alternance :

1/3 du temps en centre de formation  
2/3 du temps chez l'employeur

	En Formation	En Entreprise	En stage (hors employeur)
<b>AES (1 à 2 ans)</b>	15 semaines (525h)	20 semaines	4 semaines
<b>ME (2 ans)</b>	27,5 semaines (950h)	69 semaines	8 semaines
<b>ES (3 ans)</b>	41,5 semaines (1450h)	98 semaines	2 stages de 8 semaines préconisés
<b>EJE (3 ans)</b>	42,5 semaines (1500h)	97 semaines	2 stages de 8 semaine préconisés

## Les étapes du recrutement en apprentissage

1. Vous **détectez un besoin** en matière de recrutement
2. Vous **entrez en relation avec notre CFA** qui vous oriente et vous conseille sur le type de profil correspondant à votre besoin, la démarche à suivre pour son recrutement et les modalités de financement de l'apprentissage
3. Vous **remplissez le CERFA** en relation avec l'OPCO et le CFA
4. Vous êtes **accompagné dès l'accueil de votre apprenti** jusqu'à la passation de son diplôme

## Formation Maître d'Apprentissage

La formation vise à :

- Acquérir ou développer des **compétences dans l'accueil et l'accompagnement** des tutorés
- **Savoir se positionner** en tant que maître d'apprentissage
- **Acquérir une méthodologie** pour suivre les différentes étapes de progression de l'apprenti
- Une **attestation de formation** sera délivrée à l'issue de la formation

En savoir plus sur la formation : [www.adesformations.fr/tutorat](http://www.adesformations.fr/tutorat)



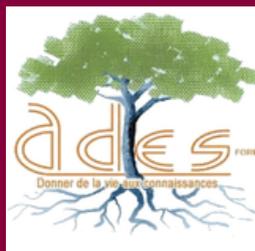
## Recruter un apprenti c'est :

- Anticiper vos besoins en compétences
- Fidéliser un futur professionnel au sein de votre équipe
- Bénéficier d'aides de l'État en faveur de l'apprentissage
- Bénéficier d'une prise en charge du coût contrat par les OPCO et/ou CNFPT (100%), ANFH (50%) et employeur (50%)

## Et c'est aussi la possibilité de :

- Transmettre des savoir-faire et savoir-être
- Reconnaître vos équipes dans la fonction de maître d'apprentissage
- Bénéficier d'un regard nouveau sur vos pratiques
- Attirer des candidats sur votre territoire
- Former un apprenant aux spécificités de votre secteur d'intervention
- Favoriser l'accès à la formation pour tous

*Depuis janvier 2020, le CFA de l'ADES est votre interlocuteur unique pour toutes les demandes relatives à l'apprentissage.*



## Contacts



Coordnatrice pédagogique et  
référente apprentissage

Muriel Revranché

[mrevanche@adesformations.fr](mailto:mrevanche@adesformations.fr)

06 21 01 75 27

Chargée du développement  
alternance

Nathalie Lescouzères

[nlescouzeres@adesformations.fr](mailto:nlescouzeres@adesformations.fr)

06 04 59 90 67

[www.adesformations.fr/apprenti](http://www.adesformations.fr/apprenti)

